



Assemblée générale

Distr. générale
15 septembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Note du Secrétariat

1. À la 2^e séance plénière de sa soixante-douzième session, tenue le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a pris des décisions en ce qui concerne la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (voir [A/72/252](#)), y compris les questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (voir annexe).
2. L'attention de la Commission est appelée sur les passages pertinents des sections III et IV du rapport du Bureau ([A/72/250](#) et Corr.1) concernant l'ordre du jour des grandes commissions et sur les recommandations relatives à l'organisation de la session figurant à la section II du même rapport. Ces recommandations ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 2^e séance plénière.



Annexe

Questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

1. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

2. Assistance à la lutte antimines [point 50].
3. Effets des rayonnements ionisants [point 51].
4. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace [point 52] :
 - a) Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace;
 - b) Débat conjoint des Première et Quatrième Commissions consacré aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales.
5. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [point 53].
6. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés [point 54].
7. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects [point 55].
8. Étude d'ensemble des missions politiques spéciales [point 56].
9. Questions relatives à l'information [point 57].
10. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies [point 58].
11. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes [point 59].
12. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies [point 60].
13. Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation [point 61].
14. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [point 62].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

15. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 121].
 16. Planification des programmes [point 137].
-